

Mes
**GARANTIES
REVENTE ET
TRÉSORERIE**

L'INVESTISSEMENT
IMMOBILIER
EN TOUTE SÉRÉNITÉ





J'aime ACHETER EN TOUTE SÉCURITÉ...

AVEC KAUFMAN & BROAD, VOUS RESTEREZ SEREIN.

Nous avons conçu, avec nos partenaires experts, une formule de garanties sur mesure qui vous permet d'être protégé contre les imprévus.



Pour tout savoir sur ces avantages et leurs conditions,
rendez-vous sur [kaufmanbroad.fr](https://www.kaufmanbroad.fr)

Les garanties revente & trésorerie pour habiter ou investir ⁽¹⁾

1 Quelles sont les garanties ?

En cas d'accident ou d'imprévu, dans les 7 ans (ou 5 ans pour les causes suivies d'un *) qui suivent votre acquisition, vous bénéficiez de 2 solutions pour protéger votre trésorerie et votre investissement :

LA GARANTIE REVENTE

Si un événement vous contraint de revendre votre logement, la garantie revente indemnise une éventuelle moins-value jusqu'à 20% du prix d'achat (frais de notaire inclus) dans la limite de 37 000 €.

Cette garantie se déclenche lorsque la revente est consécutive à :

- Décès accidentel
- Invalidité totale et consécutive à un accident
- Perte d'emploi suite à un licenciement économique
- Perte d'activité suite à une liquidation judiciaire pour les Travailleurs Non Salariés*
- Mutation professionnelle à l'initiative de l'employeur à plus de 50 km du lieu de résidence principale
- Rupture de PACS* ou Divorce (après 3 ans d'union)
- Naissances multiples

LA GARANTIE TRÉSORERIE

Si vous êtes confrontés à un des aléas ci-dessous, la Garantie Trésorerie vous aide à assumer les charges liées à votre bien immobilier :

- Décès accidentel
- Invalidité consécutive à un accident
- Perte d'emploi suite à un licenciement économique
- Perte d'activité suite à une liquidation judiciaire pour les Travailleurs Non Salariés*
- Arrêt de travail (accident ou maladie)
- Hospitalisation (accident ou maladie)

Cette garantie vous permet de recevoir une indemnité forfaitaire de 350 €/mois pendant 12 mois maximum, plafonnée à 4 200 € pendant la durée de la garantie. L'indemnité versée sera déduite du plafond de la garantie revente.

2 Quelles conditions remplir ?

- Être âgé de 18 ans minimum et 70 ans maximum à la date de souscription de la garantie.
- Posséder une résidence fiscale en France ou un contrat de travail de droit français pour les expatriés de nationalité française.
- Acquérir ou co-acquérir une résidence principale ou secondaire en France ou être investisseur en France (2 co-acquéreurs maximum).
- Être signataire d'un contrat de réservation⁽²⁾ d'un appartement ou d'une maison sur plan (VEFA)⁽³⁾ ou d'une promesse de vente si la résidence est achevée.

3 Comment souscrire ?

Nous vous invitons à remplir le document qui vous sera remis lors de la signature du contrat de réservation. Votre souscription sera définitive à la signature de l'acte notarié de vente et à réception, par notre partenaire Interassurances, du règlement de votre cotisation d'un montant de 450 € TTC (cotisation unique pour toute la durée de la couverture).

VOUS FAIRE AIMER L'EXPÉRIENCE DU NEUF



DE LA
RECHERCHE
DE VOTRE BIEN
À VOTRE
INSTALLATION
Et même après...

Vous avez un projet immobilier ? **Nous vous accompagnons avec des experts dédiés et des services gratuits.**

Mon **Coach** Immo
by KAUFMAN & BROAD

Mon **Coach** Personnalisation
by KAUFMAN & BROAD

Mon **Service** Client
by KAUFMAN & BROAD

Mon **Service** Après-Vente
by KAUFMAN & BROAD

Mes CONTACTS

INTERASSURANCES

Service Client :

Maureen Hureau - 01 44 69 84 42

maureen.hureau@interassurances.com

Service Sinistre :

Romain Cazajous et Stéphane Guermeur - 01 83 79 05 63

sinistre.revente@interassurances.com

MARSH

Réclamations :

affinitaire.france@marsh.com

0 800 544 000 Service & appel
gratuits

kaufmanbroad.fr

(1) L'assurance Garanties Revente et Trésorerie est proposée par Kaufman & Broad Marketing et Ventes, SAS au capital de 1000 €, dont le siège social est 127 avenue Charles de Gaulle 92207 Neuilly-sur-Seine Cedex, immatriculée au RCS de Nanterre 817 435 118, N° ORIAS 19001065 - par l'intermédiaire de MARSH S. A. S. - Société de courtage d'assurances - Société par Actions Simplifiée. Capital 5807 566 €. RCS Nanterre : 572 174 415. No ORIAS 07 001 037 - www.orias.fr - No TVA intracommunautaire: FR 05572 174 415 - Assurance de responsabilité civile professionnelle et Garantie financière conformes aux articles L512.6 et L512.7 du code des assurances, dont le siège social est Tour Ariane - 5 Place des Pyramides - 92800 Puteaux - gérée par INTERASSURANCES, société à responsabilité limitée au capital de 102000 €, société de courtage d'assurances immatriculée sous le numéro 498438563 au RCS de Paris - n°ORIAS 07 027 251 - www.orias.fr - dont le siège social est au 14 rue de Richelieu 75001 PARIS placée auprès de FIDELIDADE COMPANHIA DE SEGUROS S.A. - Siège social: Largo do Calhariz, 30 1249-001 Lisboa - Portugal - NIF e Matricula 500918880, CRC Lisboa - Capital Social 381.150.000 € - Succursale en France: Tour W - 24^e étage - 102 Terrasse Boieldieu - CS 50134 92085 Paris La Défense Cedex- RCS ParisB 413175191 (2) Contrat de réservation: Lors d'une vente en VEFA, le contrat de réservation est l'accord passé entre le promoteur immobilier et l'acheteur. Il permet à ce dernier de réserver un logement avant sa construction, en échange du versement d'un dépôt de garantie (de 2 à 5 % du prix d'achat). Il intervient avant la signature de l'acte authentique de vente. Ce contrat inclut la description détaillée du logement, son prix de vente, les plans, le délai d'exécution des travaux et les conditions suspensives de vente. (3) VEFA: Vente en l'Etat Futur d'Achèvement. Document non contractuel. Crédit photos: Getty Images / Shutterstock. NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE - OSWALDORB - 05/2019.